



loyer impayé comment récupérer la somme due

Par **bailleur malheureux**, le **28/10/2011 à 23:15**

après avoir suivi toutes les procédures administratives pour loyer impayé, j'ai obtenu le droit d'expulsion du locataire ce qui devrait avoir lieu sous peu par huissier de justice. Quant à récupérer la somme due (1 an et demi de loyer impayé) je me demande comment cela pourra se faire malgré le jugement rendu. Le locataire est insolvable et la caution solidaire a démissionné de son travail avant la sentence du jugement. Son mari possède cependant une entreprise de fret routier. Le locataire est en fait le neveu de la caution solidaire laquelle s'était fait passer pour la mère lors de la signature du bail. Que faire, cela semble sans issue, ils se moquent de la justice et du droit.

Par **Domil**, le **28/10/2011 à 23:28**

Le fait d'avoir démissionné ne change pas la possibilité de saisie.
Donc saisie du compte bancaire, des biens via l'huissier

Par **bailleur malheureux**, le **28/10/2011 à 23:31**

merci pour votre réponse rapide, je vais voir avec l'huissier dès lundi.